



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHALAUTRE LA PETITE**

Séance du Vendredi 24 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAUTRE LA PETITE, régulièrement convoqués, se sont réunis, à salle polyvalente communale, sous la Présidence de Mme Chantal BELLACHE, le maire

Étaient présents : Mme Chantal BELLACHE M. Jean-Marie FONTAINE, M. MILLET Jérôme, M. Siegfried HUCK, M. David DUBOIS, Mme Pascale ROULET, Mme Julia DOMINGUES, Mme ROLLET Marie-Christine, Mme Marina GALLAY, M. LE COZE,

ABSENTS EXCUSÉS : Mme DA MOTA Fanny

ABSENTS NON-EXCUSÉS : M. Denis GRANDET

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme DA MOTA Fanny a donné procuration à Mme ROLLET Marie-Christine

Madame Pascale ROULET a été élue secrétaire de séance

Délibération N° 2023_014

Membres

En exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11 dont 1p

Pour : 10 dont 1p *retrait*

Contre : 1 *retrait*

Abstention : 0

Date de la convocation

17/03/2023

**OBJET : MAINTIEN D'UN ADJOINT AU MAIRE
DANS SES FONCTIONS**

RF
SOUS PREFECTURE DE PROVINS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/04/2023
077-217700731-20230324-DE_014_2023-DE

Madame le maire informe le conseil municipal,

En application de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.

Par arrêté du 4 mars 2023, le maire de Chalautre la petite a retiré la délégation de fonctions accordée le 5 juin 2020 au deuxième adjoint au maire.

Conformément aux textes rappelés ci-dessus, le conseil municipal de Chalautre la petite doit se prononcer sur le maintien du deuxième adjoint dans ses fonctions.

En cas de maintien, l'adjoint poursuit son mandat en conservant les prérogatives liées à ses qualités d'officier d'état-civil et d'officier de police judiciaire. En revanche, en l'absence de délégation de fonctions, il n'est plus chargé de la gestion d'un domaine particulier de l'administration communale et ne perçoit plus l'indemnité liée à l'exercice effectif d'une délégation.

Après débat, le conseil municipal décide à la majorité de ne pas maintenir monsieur Denis GRANDET dans sa fonction d'adjoint.

- **Voix pour le non-maintien : 10 Voix pour le maintien : 1 (Mme GALLAY) Abstention : 0**

Monsieur GRANDET n'étant pas maintenu dans sa fonction d'adjoint, le poste de deuxième adjoint devient vacant. Le conseil municipal a dans ce cas la possibilité :

- soit de maintenir le poste de deuxième adjoint et de procéder à l'élection d'un deuxième adjoint.
- soit de supprimer le poste d'adjoint et de rétablir en conséquence le tableau du conseil municipal : le nombre d'adjoints passerait de quatre à trois avec un glissement des troisième et quatrième adjoints respectivement aux postes de deuxième et troisième adjoints ;

Après débat et après avoir constaté qu'aucun conseiller municipal ne souhaite se porter candidat à la fonction d'adjoint, le conseil municipal décide :

- de supprimer un poste d'adjoint au maire et de ramener le nombre d'adjoints de 4 à 3,
- d'acter en conséquence la modification suivante du tableau du conseil municipal : Monsieur Jérôme MILLET, troisième adjoint devient deuxième adjoint ; monsieur Siegfried HUCK, quatrième adjoint devient troisième adjoint.

Vote du Conseil Municipal :

Voix Pour : 11

Contre: 0

Abstention : 0

Fait et délibéré à Chalautre la Petite, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents pour extrait conforme,

RF SOUS PREFECTURE DE PROVINS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/04/2023 077-217700731-20230324-DE_014_2023-DE

Chalautre la Petite le 24 mars 2023



DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT
PROVINS

MAIRIE
Chalautre la Petite



Modification du tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante du 15 mars 2020

**Annexé à la délibération
(Retrait de délégation du 2^{ème} Adjoint)**

FONCTION	NOM, PRENOM (facultatif)	MONTANT MENSUEL BRUT	POURCENTAGE INDICE 1027
Maire	Chantal BELLACHE	1622.28 €	40.3
1 ^{er} adjoint	Jean-Marie FONTAINE	430.73 €	10.7
2 ^{ème} adjoint	Jérôme MILLET	0 € Retrait délégation	10.7
3 ^{ème} adjoint	HUCK Siegfried	430.73 €	10.7
4 ^{ème} adjoint			
Total mensuel		2 483.74 €	

Chalautre la Petite, le 24 mars 2023

Le Maire


Chantal BELLACHE

RF SOUS PREFECTURE DE PROVINS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 06/04/2023 077-217700731-20230324-DE_014_2023-DE

RF
SOUS PREFECTURE DE PROVINS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 06/04/2023
077-217700731-20230324-DE_014_2023-DE